



Date séance : 06 mars 2013

Lieu : Maison de Quartier – Carouge

PV n° : 02

Dossier n° : C24_005

Objet : Battelle / Tambourine

Présentation intermédiaire de l'étude de révision du PLQ

Office/Association	Nom	Tél. / Fax	E-mail	Présent : X Absent : ab Excusé : ex	Distr ibuti on
Carouge / SURB	Pascale LORENZ	022 307 89 77	p.lorenz@carouge.ch	X	X
Carouge / SURB	Mima PUIGVERT	022 307 89 92	m.puigvert@carouge.ch	X	X
Etat / DU / OU	Vincent SCATTOLIN	022 546 73 91	vincent.scattolin@etat.ge.ch	X	X
UNI Genève	Jean-Luc VEUTHAY	022 379 75 12	Jean-luc.veuthey@unige.ch	X	X
HES-SO-GE	Pierre BOSSON	076 615 60 30	Pierre.bosson@hesge.ch	X	X
CEVA	Tiziano BERNASCONI		Tiziano.bernasconi@ceva.ch	X	X
AQT	Armin MURMANN Nathalie VIMIC	022 820 18 61	agt@quartier-tambourine.ch armin@murma.ch	X	X
APET	Fabien DESPONDS Renato SCARIATI	022 342 52 44	apetambourine@gmail.com fabtotal@sunrise.ch renato.scariati@unige.ch	X	X
MQC	Yves FALQUET	022 308 88 50 078 745 54 22	mq.carouge@fase.ch myfalk@live.fr	X	X
AIP	Gilbert POUJOLAT	022 343 53 77 079 626 92 77	gilbert.poujoulat@bluewin.ch	X	X
AVE	Christophe MAILLEFER	022 300 23 44 076 319 84 78	christophe.maillefer@g-w.ch	X	X
RGR	Thomas MUZI	022 308 98 02	muzi@rgr-sa.ch	X	X
URBAPLAN	Marcos WEIL	022 716 33 66	m.weil@urbaplan.ch	X	X
Atelier JJ Oberson	Jean-Jacques OBERSON Laura VELLELLA	022 735 92 94	atelier@jjoberson.ch	X	X
CITEC	Nathalie HENDERSON Pierre FAVRE	022 809 60 00	citec@citec.ch nathalie.henderson@citec.ch pierre.favre@citec.ch	X	X

1. Ordre du jour

- Bienvenue aux associations, Mme Lorenz et M. Scattolin.
- Approbation du PV de la séance précédente.



- Présentation de l'état d'avancement de la révision du PLQ, les mandataires (CITEC et l'atelier Oberson) : résultats de l'étude en cours sur les thèmes suivants :
 - Mobilité
 - Aménagement
 - Vie sociale

- Positionnement UNI et HES.
- Débat.
- Présentation du projet des sorties de secours du CEVA, M. Bernasconi.
- Clôture de la séance, Mme Lorenz et M. Scattolin.

2. Délibérations

1^{er} point : approbation du PV de la séance du 28 novembre 2012

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière propose de voter l'approbation du PV de la séance en l'état vu qu'aucune remarque n'a été proposée.

Approbation par l'assemblée à l'unanimité.

2^{ème} point : positionnement de l'Université et de la HES

Prise de la parole par l'Université en la personne de M. Veuthey

Ce dernier accueille favorablement le projet et se félicite du projet de place centrale partagée entre les étudiants et le quartier.

Il annonce que l'Université ne va pas réclamer le bâti prévu au PLQ de 2009. Il reconnaît la valeur patrimonial des bâtiments A et D, mais réclame néanmoins la possibilité de renouveler les façades et annonce l'intention de créer une galette souterraine entre les deux bâtiments pour accueillir des auditoires.

Prise de la parole pour la HES en la personne de M. Bosson

Tout en partageant le point de vue de M. Veuthey, il accueille favorablement le projet.

Il attire l'attention sur l'importance qu'il va falloir donner au futur bâtiment commercial/bistro et rappelle que le quartier "Le Pommier" n'a fonctionné qu'au moment de l'installation de la Migros.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière questionne l'Uni et la HES sur la possibilité (évoquée dans une séance précédente) de partager les cafeterias.



Prise de la parole pour la HES en la personne de M. Bosson

Ce dernier clarifie qu'à ce jour, les cafétérias sont sous gérance mais qu'il est prêt à étudier cette possibilité. Dans ce sens, il rappelle que le parking qui est en construction sur le site, sera un parking public géré par la Fondation des parkings et qu'il ne sera pas réservé à la HES.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier pose la question sur cette même possibilité d'utilisation partagée des cafeterias avec l'Université.

Prise de la parole pour l'Université en la personne de M. Veuthey

Annonçant qu'ils sont en train de négocier avec la HES la possibilité de n'avoir qu'une seule cafétéria pour le site ; ce dernier rappelle, toutefois, que les cafétérias de l'Université sont ouvertes au public et que la seule chose qui différencie les étudiants du reste du public sont des réductions sur le prix.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier s'intéresse au le traitement des espaces verts autour des bâtiments universitaires. Il s'interroge sur la nature des espaces publics : seront-ils publics comme à l'Unimail ou seront-ils fermés au public ?

Prise de la parole pour l'Université en la personne de M. Veuthey

Ce dernier, il signale qu'il s'agit toujours d'espaces publics et non privés car l'esprit de l'Université est d'être toujours ouverte à la "cité" et non fermée sur elle-même.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière annonce qu'après l'approbation du PLQ un concours pour l'aménagement de tous les espaces publics, y compris naturellement ces derniers, sera lancé.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Tout en attirant l'attention sur le conflit entre les sous-sols et la plantation d'arbres ; ce dernier se félicite de ce que le gros de la place sera en pleine terre.

Prise de la parole pour l'APET en la personne de M. Scariati

Ce dernier signale que la cafétéria des étudiants ne pourra jamais remplacer le café de quartier car, même si se sont des cafétérias publiques, il s'établit toujours une sélection naturelle entre l'étudiant et le grand public.

M. Veuthey et M. Bosson quittent la salle.

3^{ème} point : débat

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier, accueille favorablement le projet et remercie la Commune, l'Etat et les mandataires pour les efforts faits jusqu'à présent.

Prise de la parole pour l'AIP en la personne de M. Poujoulat

Ce dernier indique que l'interdiction de tourner à gauche sur le chemin Vert n'est pas une mesure suffisante ; que la proposition de faire déboucher la rue de la Tambourine sur le chemin Vert est contraire à l'accord pris à l'époque de la construction des bâtiments et que cette solution proposée ne répond pas aux attentes de l'association et que cette dernière va s'y opposer.



Il dénonce le fait de rajouter du trafic sur une autre commune car le chemin Vert appartient à la commune de Veyrier qui, à son avis, va devoir s'y prononcer.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière note que les mandataires, ainsi qu'elle-même, avaient, lors de la dernière séance, retenu que c'est la partie supérieure du chemin Vert qui doit être préservée et qu'il serait envisageable d'intervenir sur la partie inférieure. D'où l'interdiction de tourner à gauche sur le chemin Vert pour le réserver aux riverains et assurer la demande issue de la séance précédente. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un accès au quartier mais que d'un accès aux parkings privés de quelques bâtiments.

Prise de la parole pour l'AIP en la personne de M. Poujoulat

Ce dernier réitère son opposition et annonce que, contrairement aux raisonnements des mandataires, 500 véhicules/jour s'est beaucoup, trop pour être acceptable.

Prise de la parole pour CITEC en la personne de M. Henderson

Cette dernière ratifie les propos de Mme Lorenz. Elle ajoute que la solution retenue assure que le chemin Vert ne sera pas pris comme via de transit à travers ni comme via pour desservir la parcelle de l'Université car ce sera le chemin de Pinchat qui aura cette fonction.

Elle interroge M. Poujoulat sur son point de vue suite à ces clarifications retenues par Mme Lorenz et elle-même au sujet de chemin Vert.

Prise de la parole pour l'AIP en la personne de M. Poujoulat

Il insiste sur le fait qu'il n'est toujours pas d'accord.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière insiste sur le fait que, pour respecter le chemin Vert la continuité routière entre le quartier de Battelle-Tambourine et la parcelle de l'Université, a toujours été écartée et que l'accès au nouveau quartier sera fait depuis le chemin de Pinchat et en cul-de-sac. Toute continuité est à éviter, souligne. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit que de transit de riverains, qu'il y aura probablement un contrôle d'accès réservé aux propriétaires et qu'il s'agit d'un cul-de-sac qu'il n'est physiquement pas possible de raccourcir à travers du quartier pour aller rejoindre la route de Troinex.

Prise de la parole pour l'APET en la personne de M. Scariati

Pour clarifier la discussion sur ce point, ce dernier sollicite plus de renseignements et demande aux mandataires de clarifier les raisons pour lesquelles le deuxième accès depuis la route de Troinex a été abandonné. (accès 2 sur le plan)

Prise de la parole par les mandataires

M. Favre clarifie et présente de nouveau les raisons pour lesquelles cette décision a été prise. Mme Henderson et Mme Vellela en rajoutent d'autres telles que:

- il y aurait trois accès très proches sur la route de Troinex
- une nouvelle coupure sur la route de Troinex serait à prévoir
- une sortie avec obligation de tourner à droite et aller rejoindre le rond-point pour retourner à gauche n'est pas pratique
- il faut acquérir des terrains privés
- la topographie est très défavorable, emprise très importante et grand talus à faire
- l'existence d'un jardin d'enfants avec liaison avec la place de jeux qui marche très bien actuellement et qui sera à conserver
- l'accès 2 comporte des modifications sur le projet mené par l'Etat actuellement en cours d'exécution sur la route de Troinex car si cet accès doit se créer, une présélection doit aussi être prévue sur la route



-l'accès 2 comporte des conflits avec l'arrêt du bus du chemin Vert que sur le projet en exécution est prévu de l'autre côté du chemin, en peu plus en bas. En effet, comme demandé par les associations, ce projet prévoit de déplacer de l'autre côté du chemin Vert l'arrêt pour assurer une meilleure commodité et sécurité aux usagers.

Prise de la parole pour M. Falquet en qualité d'habitant d'un des bâtiments de la coopérative de logement propriétaire de ces terrains en conflit

Ce dernier défend cette place de jeux et insiste sur le fait qu'elle a été construite à l'époque comme obligation de l'Etat afin d'autoriser la construction des bâtiments.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Elle ajoute une nouvelle raison très importante et fait rappeler que la DGM s'est montrée réticente sinon défavorable à autoriser cette nouvelle sortie à moins de 100m de l'actuelle sur la route de Troinex.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier annonce sa satisfaction pour le déblocage du conflit avec l'Université et accueille favorablement la proposition de mobilité et ne s'oppose pas au changement d'accès depuis le chemin Vert à la route de Troinex. Cependant il demande de ne pas abandonner encore la possibilité de l'accès 2. Il signale que le nouveau parking public ainsi que le fait d'avoir libéré l'espace devant l'école vont soulager le chemin Vert. Il le regrette, mais ne s'oppose pas au déménagement de la place des jeux.

Il fait la remarque que l'accès à l'actuel parking de la FULE et aux deux bâtiments CIA n'a pas été abordé pendant la présentation. Il demande de faire un zoom sur cet accès qui va rester et qui présente actuellement des problèmes de vitesse et de parking sauvage.

Prise de la parole pour CITEC en la personne de M. Henderson

Cette dernière affirme que s'ils dessinent l'emprise au sol de l'accès 2 avec les talus à créer pour joindre la route de Troinex, les associations vont refuser immédiatement cette solution.

Prise de la parole par la Commune en la personne de Mme Lorenz

Pour débloquer la discussion, cette dernière, demande aux mandataires d'esquisser, de dessiner l'emprise de la formalisation de cet accès 2 et de la présenter aux associations pour les sensibiliser. Elle rappelle que la transformation en zone 20 de toute la zone est en étude et demande aux mandataires de montrer des possibilités d'aménagement et de systèmes de fermetures physiques devant l'école.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier se montre favorable à l'élimination des véhicules dans le parc mais souligne le fait que le cheminement actuel partagé entre vélos et piétons n'est pas le plus adéquat.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière rappelle qu'après l'approbation du PLQ, un concours pour l'aménagement des espaces publics, y compris le parc, sera lancé. Les demandes d'aujourd'hui, notamment la concrétisation de l'aménagement devant l'école, autour des bâtiments universitaires et les cheminements vélos et piétons feront objet d'un chapitre au cahier de charges.

Prise de la parole pour l'AQT en la personne de M. Murmann

Ce dernier se montre d'accord avec les étapes à suivre et demande d'avoir la présentation et l'étude sur l'accès 2 le 19 mars 2013 pour pouvoir les présenter à l'assemblée de l'AQT.

Prise de la parole pour l'APET en la personne de M. Desponds

Ce dernier insiste qu'ils veulent une séparation claire entre les piétons et les véhicules devant l'école, ce qu'une zone 20 ne le garantit pas.



Prise de la parole par CITEC en la personne de Mme Henderson et pour l'atelier Oberson en la personne de Mme Vellela

Ces dernières affirment qu'il y a plus de 6m entre l'école et le zone mixte véhicules –piétons, ce qui équivaut la largeur de deux véhicules pour se croiser et que tout va être précisé au cahier de charges.

Prise de la parole pour M. Falquet en qualité d'habitant d'un des bâtiments de la coopérative de logement propriétaire des terrains affectés par le possible accès 2

Ce dernier pose la question à Mme Henderson sur le système de comptage utilisé. Après avoir eu la réponse qu'il s'agit d'un comptage manuel, il suggère qu'il serait judicieux de ne pas tenir compte tous les étudiants qui passent pour essayer de trouver une place de parking libre inexistante donc obligés de faire demi-tour. En effet, dans la nouvelle configuration tous ces étudiants n'y seront pas. Il dit de mémoire, qu'il y a 52 appartements dans ces 3 bâtiments et que le nombre de 500 véhicules/jour lui paraît excessif.

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière demande soit de vérifier, soit d'ajuster, ces comptages et propose le planning suivant :

- Semaine du 18 mars transmission:
 - o du PV de la séance
 - o de la présentation
 - o du travail des mandataires sur l'accès 2
 - o des exemples d'aménagements possibles devant l'école

- Début avril :
 - o Retour des associations

4^{ème} point : présentation du projet de sortie de secours du tunnel de Pinchat du CEVA sur Battelle

Prise de la parole pour la Commune en la personne de Mme Lorenz

Cette dernière demande à M. Bernasconi de présenter l'affectation du projet CEVA sur le site.

Prise de la parole pour la CFF, projet CEVA en la personne de M. Bernasconi

Ce dernier présente les trois sorties de secours du tunnel de Pinchat et annonce que l'une d'elles se trouvera sur la parcelle de l'Université à la limite avec le site Battelle (actuel agospace).

Il clarifie qu'il s'agit d'une sortie de secours et que, normalement, personne ne l'utilise excepté que pour faire la maintenance.

La matérialisation de cette sortie consistera en une petite construction de 5x5x3m qui pourrait être engazonnée.

Il annonce que les travaux sont prévus en 2015 et qu'il laisse le temps de réfléchir aux associations et d'aller se renseigner à "info CEVA" et de lui envoyer un mail avec d'éventuelles remarques.



5^{er} point : clôture

Mme Lorenz remercie les associations pour la présence, leur participation et leur retours et les invite à suivre le planning proposé.

3. Remarques et décisions

Planning proposé

Orientations aux mandataires :

- Reconsidérer l'entrée 2 (emprise, comptages, consultation DGM...)
- Proposition d'images d'aménagement en zone 20

4. Pièces jointes

Présentation des mandataires.
Fiches de synthèse mises à jour.